

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **SUÈDE**, PostNord Group AB, souhaite informer les autres Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés de ce qui suit:

«En mars 2021, PostNord Group AB a créé un service d'affranchissement mobile pour les envois internationaux de la poste aux lettres. Ce service permet aux utilisateurs de téléphones mobiles d'affranchir des lettres prioritaires au départ de la Suède et à destination de l'étranger au moyen d'un code d'affranchissement qui leur est communiqué via leur téléphone mobile. Le code d'affranchissement, manuscrit, est donné ci-après à titre d'exemple.

PRIORITAIRE A 3 V T
3 A Y L
X L Y R
SVERIGE

Conformément aux articles 06-001 et 06-003 du Règlement de la Convention, PostNord Group AB saisit cette occasion pour informer les Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés que l'utilisation de codes d'affranchissement mobiles auxquels il est fait référence a été officiellement autorisée par PostNord Group AB comme marque d'affranchissement. PostNord Group AB souhaite ainsi demander aux opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union d'informer en conséquence leurs centres de traitement du courrier et bureaux de poste respectifs.

À cet égard, PostNord Group AB souhaite aussi souligner que le terme «Sverige», tel qu'illustré ci-dessus, est le nom suédois de la Suède, conformément aux dispositions prévues à l'article 06-003 du Règlement de la Convention.

Pour de plus amples informations, les autres Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés sont invités à contacter Fredrik Andersson (fredrik.n.andersson@postnord.com).»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Jean-Alexandre Ducrest
Directeur de la logistique